Initiative communale pour la rénovation de la salle polyvalente

2 Les électeurs et les électrices soussignés, domiciliés dans la commune de, formulent, en vertu de l'article 12 du règlement d'organisation, la demande suivante:

Un projet rédigé de toutes pièces pour la rénovation de la salle polyvalente prévoyant un crédit-cadre d'un maximum de 500 000 francs doit être soumis aux électeurs et aux électrices.

3	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse (rue /n°)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser blanc)
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

- 4 Seuls les électeurs et les électrices résidant dans la commune de peuvent apposer leur signature. Celui qui, lors de la récolte de signatures, se laisse corrompre ou corrompt quelqu'un d'autre, signe sous un autre nom que le sien ou falsifie d'une autre manière le résultat de la récolte se rend punissable (art. 281 et 282 du Code pénal suisse [CPS, RS 311.0]).
- **5** Début de la **récolte des signatures**: le 1^{er} mai 2000 (expiration du délai: le 31 octobre 2000)

6 L'officier public soussigné [préposé au registre des électeurs] certifie par la présente qu'à la date de la réception du formulaire d'initiative, les présents signataires avaient le droit de vote dans la commune de						
Réception de la liste des signatures:	[date]					
Nombre de signatures attestées: Lieu et date: Signature:	Sceau officiel:					

- Comité d'initiative et personnes autorisées à retirer l'initiative si une décision à la majorité des membres a été prise: Marie Perrenoud, femme au foyer; Alain Blanc, agriculteur; François Müller, commerçant.